

1895

1895. Mille huit cent quatre-vingt-quinze

Revue de l'association française de recherche sur
l'histoire du cinéma

40 | 2003
Varia

« Soyons unis » : un aperçu des activités syndicales de Germaine Dulac

Tami Williams



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/1895/3612>

DOI : 10.4000/1895.3612

ISBN : 978-2-8218-1022-8

ISSN : 1960-6176

Éditeur

Association française de recherche sur l'histoire du cinéma (AFRHC)

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2003

Pagination : 65-67

ISBN : 2-913758-40-1

ISSN : 0769-0959

Référence électronique

Tami Williams, « « Soyons unis » : un aperçu des activités syndicales de Germaine Dulac », *1895. Mille huit cent quatre-vingt-quinze* [En ligne], 40 | 2003, mis en ligne le 24 juillet 2008, consulté le 17 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/1895/3612> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/1895.3612>

Ce document a été généré automatiquement le 17 avril 2022.

© AFRHC

« Soyons unis »¹ : un aperçu des activités syndicales de Germaine Dulac

Tami Williams

- 1 Le rôle de Germaine Dulac dans l'histoire du cinéma a souvent été réduit soit à un « formalisme » dépolitisé, soit à un « féminisme » décontextualisé. Pourtant la pionnière de l'avant-garde cinématographique des années vingt, toujours consciente des implications sociopolitiques de son travail, a joué un rôle fondamental dans l'évolution du cinéma à la fois comme art et pratique sociale. Ses activités syndicales s'inscrivent dans un long engagement en rapport avec les questions cruciales de la politique culturelle de l'entre-deux-guerres ; les archives du fond Germaine Dulac, mises en rapport avec des sources contextuelles, nous permettent de retracer les étapes de ce parcours².
- 2 Germaine Dulac a, tout au long de sa carrière, défendu l'art et l'industrie cinématographique française. Elle a agi auprès du public en représentante (CASA, 1921) et co-fondatrice (CFC, 1922 ; CCF, 1924) des premiers grands ciné-clubs, et surtout Présidente et co-fondatrice avec Robert Jarville (1929), de la Fédération française des ciné-clubs (1930). Elle est également intervenue pour définir le statut et les droits de l'auteur de film auprès des scénaristes, des producteurs, des distributeurs et de la censure, d'abord en tant que membre (1917) puis comme trésorière (1919) de la Société des Auteurs de films. Elle était également Présidente de la section cinématographique du Conseil National (CNFF, 1932) et International des femmes (CIF, 1936) au sein de la Société des Nations.
- 3 Ses activités auprès des ciné-clubs de l'*Union des spectateurs du syndicat général* (CGTU), ou/puis son appartenance à la *Maison de la Culture* et à l'*Alliance du Cinéma Indépendant* (1935), organismes culturels proches du parti communiste, la placent fermement à gauche. Mais, en tant que féministe socialiste proche de Marcel Sembat, elle s'inscrit à la SFIO en 1925, avant de se rapprocher, pendant les années trente, de la Gauche Révolutionnaire.

- 4 Sous le Front Populaire, Germaine Dulac dirige la Section cinématographique de *Mai '36*, « mouvement populaire d'art et culture » créé par le militant socialiste François Moch. Les positions de ce groupement sont liées aux figures de la Gauche Révolutionnaire, comme Marceau Pivert, « socialiste de gauche » et Magdeleine Paz, ancienne communiste aux sympathies trotskistes. C'est dans ce cadre que Germaine Dulac participe avec Robert Jarville de la CGT, et Jean Renoir de Ciné-Liberté, à l'élaboration du projet qui deviendra *La Marseillaise*, et qu'elle réalise pour l'Union des techniciens socialistes (UTS-SFIO) de François Moch, le documentaire *Le Retour à la Vie* (1936) où elle prend position contre l'épargne stérile en exposant ses répercussions économiques. Directrice et fondatrice du journal filmé hebdomadaire *France-Actualités-Gaumont* (1932-1935), Germaine Dulac collabore en même temps au *Service Cinématographique de la Fédération de la Seine* avec Marceau Pivert et Robert Talpain, en tant que conseillère technique pour leur journal hebdomadaire *Actualités prolétariennes*, ainsi qu'à leur coopérative de films *L'Équipe* (1937-1939).
- 5 Le travail syndical de Germaine Dulac s'inscrit dans ce contexte de militantisme de gauche. Dans un premier temps, la cinéaste, se lie au Syndicat Général des Travailleurs de l'Industrie du Film (SGTIF), fondé et dirigé dès la fin de 1935 par son ancien collègue de la FFCC, Robert Jarville, et attaché à la Fédération nationale des produits chimiques. Elle soutient cette Fédération, ainsi que l'union des « intellectuels » et « manuels », dans ses articles pour le journal syndicaliste *Le Travailleur du Film* (1936-1937).³ Ayant été défendue par la Chambre Syndicale en 1935 lors d'un cas litigieux, elle revendique pour la section des Metteurs en Scène de la SGTIF des garanties financières (salaires) et morales (droit d'auteur). Et alors que la crise économique frappe le cinéma en 1935, elle s'associe également aux volontés de nationalisation de cette industrie.
- 6 En janvier 1938, un accord a lieu entre le plus petit *Syndicat des Techniciens de la Production Cinématographique* (STPC, oct. 1937), présidé par Léon Poirier et Marcel L'Herbier⁴, difficilement classables à gauche, et le plus grand et plus établi *Syndicat des Travailleurs de l'Industrie du Film* (SGTIF) de R. Jarville. Cet accord, qui permet au STPC de recruter dans le personnel de la mise-en-scène et au SGTIF de recruter dans le domaine de l'équipement, lie les réalisateurs à la Fédération du Spectacle et non pas à la Fédération nationale des produits chimiques, accentuant ainsi l'écart entre les tendances socialistes et communistes, radicalisant les tendances pro/anticommuniste⁵.
- 7 Selon ses statuts, le *Syndicat des Techniciens* (STPC), anciennement les *Artisans français du film*, puis le *Syndicat général des artisans du film* (mai 1937), qui prétend « n'adhère[r] à aucune organisation politique », a pour tâche de « défendre les intérêts professionnels, artistiques, matériels et moraux de ses membres ». Germaine Dulac, qui devient alors Présidente de la Section des réalisateurs, revendique surtout le renforcement des mesures internes, comme l'allégement des taxes sur les films français, des quotas pour les théâtres et les distributeurs, des droits de gage sur les films et, pour les auteurs, un pourcentage du revenu des salles ou un forfait du producteur. Or, dans le contexte très particulier de 1938 à 1941, certains propos concernant notamment les questions de la « protection de la main d'oeuvre » ou « le recrutement de personnel étranger », peuvent porter à confusion. En fait, ils s'inscrivent dans une longue histoire de revendications souvent liées, comme le contingentement et la nationalisation de l'industrie, à la lutte menée contre la concurrence étrangère. En 1942, Germaine Dulac, s'efforce de préserver le STPC, tout en déplorant le « paternalisme intégral » du COIC,

devant les menaces d'une dissolution forcée du Syndicat⁶. Ces documents nous donnent un aperçu de ce contexte complexe.

NOTES

1. Germaine Dulac, «°Soyons unis...°», *Le Travailleur du Film*, 18°nov. 1936, dans *Écrits sur le cinéma (1919-1937)*, Prosper Hillairet (dir.), Paris, Paris expérimental, 1994, pp.°210-211.
 2. Ce fond, dont les documents sont catalogués sous la cote Germaine Dulac (GD), porte le nom de sa compagne°: Fond Marie-Anne Colson-Malleville, *Bibliothèque du Film* (BiFi), Paris. Une source qui nous a été indispensable pour la contextualisation de son syndicalisme est *La Belle Illusion°: Culture et politique sous le signe du Front populaire, 1935-1938* de Pascal Ory. Paris, Plon, 1994.
 3. Dulac commence ainsi son allocution°: «°Intellectuels°! Manuels°! unis au sein d'un même syndicat°!» Germaine Dulac, «°Soyons unis...°», *op.cit.*, p.°210 ; Germaine Dulac, «°L'œuvre cinématographique est terminée quand le spectacle commence°», *Le Travailleur du Film*, 26°janvier 1937. Hillairet, *op. cit.*, pp.°217-219.
 4. Avec Jean Benoit-Lévy comme trésorier.
 5. Ory, *op. cit.*, pp.°91 -92.
 6. Voir la lettre de Germaine Dulac à Madame Léonetti du 26 mars 1942. GD 964 (voir Annexe 3, *infra*, p.°85).
-

RÉSUMÉS

« Intellectuals and workers unite » : a survey of the syndical activities of Germaine Dulac. Tami Williams draws upon original archival and contextual sources to retrace the political, syndical and associative activities of pioneer filmmaker Germaine Dulac. The director's efforts to promote and defend the cinema, as an aesthetic, sociopolitical and industrial phenomenon, span the length of her film career (1915-1942). In the tense sociopolitical climate of the pre-Vichy period, her role as President of the « Director's Section of the Film Technicians Union » (1938-1941) proves particularly complex.

AUTEUR

TAMI WILLIAMS

Tami M. Williams termine une thèse sur la vie et les films de Germaine Dulac à l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA). Elle a publié des articles sur la cinéaste dans les collections de la Cinémathèque française et du musée Olympique (Lausanne), ainsi que dans les journaux 1895, *Cinéma et C/e* (Bologne), et *Kinemathek* (Francfort).

Elle enseigne le cinéma à l'université de Marne-la-Vallée, et bientôt à l'université du Wisconsin à Milwaukee.